Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) 2025

Recommandations de COALITION MINERVE

(Bulle 18TVS9899207304)

Lors de la consultation du PAFIO 2023, COALITION MINERVE avait demandé de créer un **corridor écologique entre les deux forêts anciennes Marie-Lefranc et Preston.** Cette proposition a bien été notée aux pages 72 et 73 du *Rapport de suivi de la consultation publique sur le PAFIO 2023 - Laurentides,* mais elle ne semblait pas avoir eu de suites. À la séance d'information du PAFIO 2025, tenue à Mont -Tremblant le 10 avril dernier, la question a été posée à monsieur Jean-François Tremblay concernant l'avancement de ce dossier. Celui-ci a répondu qu'il n'était pas nécessaire de faire ce corridor, étant donné que les coupes de bois ne sont pas totales.

Or, nous estimons qu'avec l'avancement des connaissances en foresterie, des changements climatiques et de la précarité des espèces fauniques menacées, **l'importance de ce corridor est de plus en plus évidente.**

Il nous semble également que le Règlement de l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF) devrait être modifié pour tenir compte de tous ces changements. D'ailleurs, dans le Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028, au point 1.2.1 - Les enjeux écologiques, il est écrit que '' *L'aménagement écosystémique est une approche qui vise à maintenir les écosystèmes sains et résilients en misant sur une diminution des écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle."* La grosseur de la machinerie, la largeur des bandes riveraines et le pourcentage de prélèvements (coupes de jardinage de moins de 30 % versus coupes partielles de moins de 50 %) sont des exemples de points à considérer pour minimiser les impacts de l'aménagement des forêts. Le tableau 1.2.1.1 de ce même document montre que le résultat de plusieurs décennies d'exploitation indique un degré d'altération élevé. Autrement dit, les forêts n'ont pas cessé de se dégrader avec le temps.

Par conséquent, dans le cadre du PAFIO 2025, nous demandons au Ministère :

1. que soit instauré **un corridor écologique officiel** cartographié et sans intervention humaine de 100 mètres de chaque côté du ruisseau qui relie le lac Eugène jusqu'à la forêt ancienne Preston et de 200 mètres du lac Eugène jusqu'à la forêt ancienne Marie-Lefranc ;

2. que soient réévalués certains règlements du RADF en ce qui a trait aux bandes riveraines, à la grosseur des machineries et aux impacts négatifs de plus en plus démontrés (disparition d'espèces, perte de la biodiversité, etc.) ;

3. que la route des Zingues ne fasse pas partie des sites visés par le PAFIO. Le Sentier national au Québec est un projet financé en partie par le ministère de l'Environnement et de la faune du Québec et il est inconcevable que le PAFIO puisse avoir des visées dans ce secteur, puisque des projets d'aires protégées sont présentement à l'étude par le ministère de l'Environnement sur son itinéraire, précisément dans ce secteur. Il est donc invraisemblable de venir altérer de façon significative la forêt et les paysages autour du sentier et demandons que les travaux sylvicoles soient localisés dans des secteurs où ils n'auront pas d'impact sur les investissements en lien avec le Sentier national au Québec.

Voir la carte de l'Unité d'aménagement concerné et la situation du corridor écologique proposé (06151 - bulle 18TVS9899207304) **:**

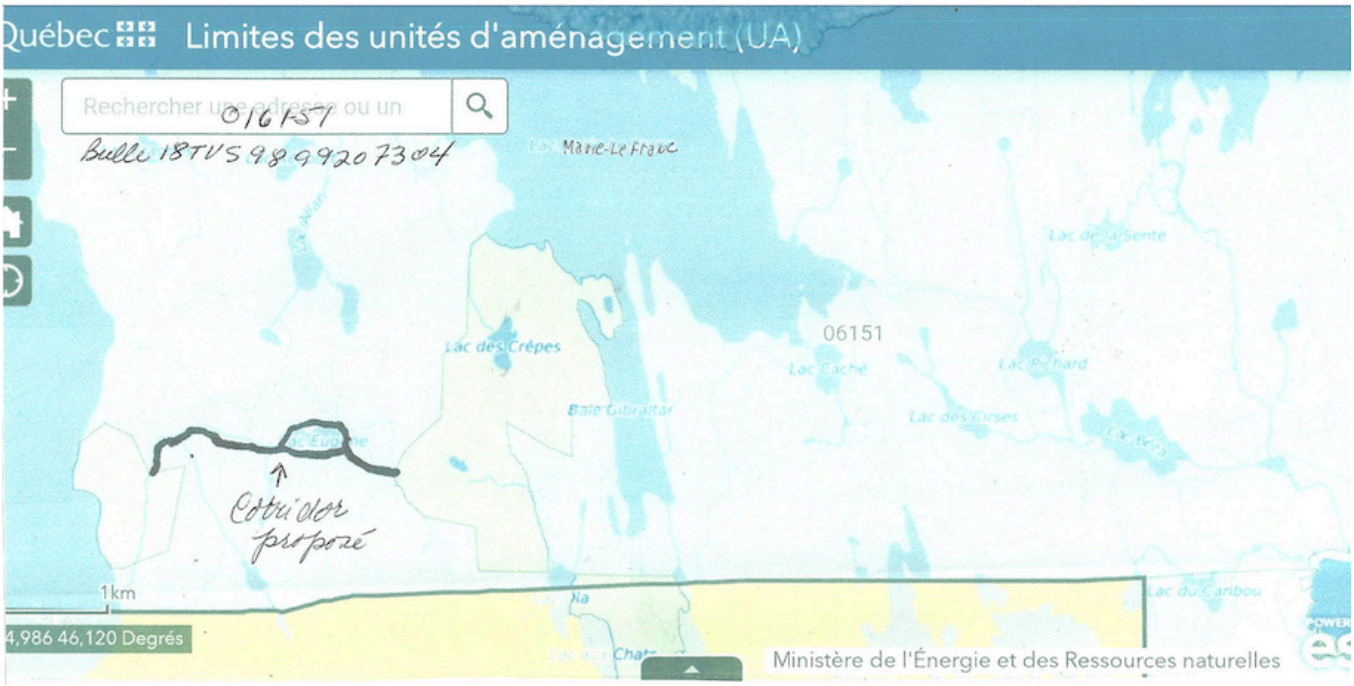

Pierre Deschamps, président
Coalition Minerve
Tél. : 819-274-2752